

BILAN DU PROJET		Date : 09/11/2023	
INTITULE DE L'ACTION : Le repère(s) café			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	3307/mois	Autofinancement	4599.31
Pour 6 mois	19842		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	0
Boissons et alimentation	318.32		
Décoration	31.09		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Papeterie	29.96		
Fournitures de bureaux	64.16		
Entrée musée louvre lens	90		
Frais de déplacement Musée lens et rando (2 voitures) Soit 130 km Aller/retour * 0.606	78.78		
Assurance des locaux	233/mois		
Projets brochures et flyers		Aide demandée au PIC	854
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	841
4 parents (taux horaires smic 2h, 2 fois par mois pendant 6 mois	841		
1 personnel déchargé à cette mission (taux horaire 4h, 4 fois par mois)	1301		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	6294.31		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	6294.31	TOTAL	6294.31

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.